CLDR RAPPORT ANNUEL

12 FÉVRIER 2026

Lieu de réunion

Salle du Conseil communal

Ordre du jour

1. Approbation du CR de la réunion du 14/10/2025
2. Rapport annuel
3. Programmation de l'année
4. Divers :
    1. Aménagement des entrées de village – travail de Chantal

Présences

› Pour les membres de la CLDR : 12 présents (voir liste en annexe 1) + 1 invitée
› Pour la Fondation rurale de Wallonie : Annick Samyn

Approbation du CR de la réunion du 14/10/2025

Les membres présents n'ont pas de remarques.

Rapport annuel

La FRW explique le contexte du rapport annuel et distribue la liste des projets du PCDR. Les projets ayant une actualité à discuter sont présentés, d'autres projets sont abordés sur base de questions des participants.

1) Suivi de l'avancement des projets

▪ M-1.01 - Aménagement du cœur de village de Petit-Fays

La Convention de subsidiation a été signée le 11 décembre. Il s'agit d'une 1ère convention de 20 000€ pour étudier le projet. Après, il faudra demander la convention-réalisation pour obtenir le reste du financement. L'administration communale est occupée de préparer le cahier de charges pour désigner un auteur. Dès que l'auteur sera disponible, il est prévu les étapes suivantes :

1. Rencontre FRW – Commune – auteur pour faire connaissance et s'accorder sur la manière de fonctionner
2. Rencontre des personnes présentant des contraintes sur le projet : agriculteurs, grumiers, propriétaires riverains directs (hôtel,…), SPW-MI (anciennement le MET),…
3. L'auteur produit une première esquisse → Présentation de l'esquisse en CLDR
4. Amélioration de l'esquisse → présentation de l'esquisse au villageois
5. Amélioration de l'esquisse → validation par la CLDR et par le Collège
6. Réunion avec le pouvoir subsidiant et les impétrants (ORES, Proximus, VOO,…) : pour se coordonner et partager les tranchées si besoin + pour valider l'étape avec l'administration régionale avant de continuer
7. A partir de là, le plan peut être arrêté et la suite des démarches administratives s'enchaîne.

On compte au minimum 2 ans avant de débuter les travaux, la procédure de développement rural donne 3 ans à la Commune pour arriver à ce stade.

▪ M-1.04 - Création de logements tremplins à Oizy

La Commune a décidé de réorienter le projet en mettant le bâtiment en vente avec une condition d'exploiter le rez-de-chaussée en HoReCa pendant 10 ans minimum. Suite à cet appel, un seul candidat s'est présenté. L'appel est prolongé jusqu'à la fin du mois. L'objectif su Conseil communal est de vendre ce bâtiment.

▪ M-1.05 - Création de logements tremplins à Naomé

Les rénovations (sur fonds propres) sont bientôt terminées, la cuisine arrive bientôt. Le but du Conseil est de mettre le logement en location le plus rapidement possible et de ne pas faire de logement social.

La question est : est-ce que finalement il s'agira de logements tremplins ?

→ Le Collège va se positionner et informera la CLDR. Il est possible que pour aller plus vite, un premier bail soit accordé et que les principes des logements tremplins soient appliqués pour les baux suivants. La FRW va fournir une liste avec les types de critères de sélection qui sont utilisés ailleurs. A noter qu'il n'y a aucune définition légale et que tout est envisageable. Les critères peuvent simplement permettre de choisir entre plusieurs profils, sans empêcher un tout autre profil d'avoir le logement dans le cas où personne correspondant aux critères ne se manifesterait.

Exemples de critères : catégorie d'âges, avoir une certaine attache avec le territoire (famille, y avoir habité,..), être dans une catégorie de revenus (ni trop bas, ni trop hauts), nombre d'enfants à charge,… Il peut être prévu de restituer une partie des loyers si la personne s'installe réellement sur la commune. Pour stimuler la rotation dans le logement, les loyers peuvent être progressifs d'année en année,…

Ce projet peut être mis en lien avec l'action « I-1.01 - Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat » où l'idée était de commencer par analyser le profil des personnes ayant besoin d'une solution de logement. Outre les jeunes, peut-être que d'autres citoyens auraient besoin d'une solution provisoire le

temps de se retourner (ex : séparation d'un couple. Pour pouvoir garder son emploi, la personne qui va quitter le logement familial ne peut pas partir loin.).

- **M-1.06 - Rénovation énergétique des maisons de village**

Le Collège commence à y travailler. A priori, ce projet se fera sur fonds propres avec des subsides UREBA.

- **I-1.02 - Dénomination des rues et révision de la numérotation des maisons à Gros-Fays, Cornimont et Six-Planes**

Seul el village de Gros-Fays a voté "oui" pour l'application des noms de rue. Michaël rappelle que le but est avant tout sécuritaire, car les services de secours, surtout à Cornimont ne s'y retrouvent pas du tout vu qu'un morceau du village est complètement isolé.

2) Activités de la CLDR et de ses GT

Le texte proposé est lu en réunion :

En raison des élections régionales, le PCDR a mis plus d'une année à être approuvé par le gouvernement wallon. Les membres de la CLDR sont restés sans sollicitation durant près de 2 ans. L'ODR a donc dû être relancée et chaque membre de CLDR recontacté afin de connaître sa situation au sein de la commission.

Ainsi, 5 membres de CLDR ont démissionné pour raisons personnelles diverses et le quart communal a été modifié suite aux élections de 2024. Un appel à nouveau membres a été réalisé et deux personnes se sont ajoutées.

Dès approbation du PCDR par le gouvernement wallon, la Commune a sollicité sa 1ère demande de convention. La réunion avec l'administration s'est tenue le 16/07.

En 2025, deux réunions ont eu lieu avec la CLDR :

- *25/09 : relance du groupe et état de la situation sur les projets qui ont pu quelque peu bouger.*
- *14/10 : réunion de terrain sur la 1ère demande de convention et discussions sur des actions.*

3) Prochains projets à mettre en œuvre

En observant le lot 1 du PCDR, on constate que le 1er projet est en cours (Petit-Fays), que les deux logements tremplins ne se feront pas avec le subside en développement rural, de même que les rénovations énergétiques des maisons de village. Il reste donc le projet d'entrées de villages et de voie lente.

Après discussions, la CLDR décide de réaliser une demande de convention en 2026 pour le réseau de voies lentes. Les entrées de village seront investiguées dans un second temps.

Il sera nécessaire par contre d'actualiser totalement la fiche-projet des voies lentes, car certains travaux ont été réalisés et vont modifier les choix des itinéraires pour les connexions souhaitées.

Programmation de l'année

En 2026, les sujets à traiter seront :

- Projet paysages du PNAM : Louise Delecluse souhaite l'avis de la CLDR sur la 2ème étape de l'élaboration de la charte paysagère. Il s'agit de la phase de recommandations. Celles-ci ont été déduites des enjeux et serviront de base à la rédaction du futur programme d'actions.
- Actualisation de la fiche-projets des voies lentes et ensuite demande de convention
- Présentation de la 1ère esquisse de Petit-Fays en CLDR
- Réunion de présentation de l'esquisse de Petit-Fays aux villageois (CLDR invitée en tant qu'observateurs et pour la "mémoire" du projet)

Divers

1) Composition de la CLDR

Suite aux évolutions de la composition de la CLDR depuis le démarrage du PCDR, le groupe comprend maintenant 23 personnes. Or, c'est un nombre impair et ce n'est donc pas conforme au décret qui veut un nombre équivalent de membres effectifs et de suppléants.

Les 23 membres comprennent 5 élus et 18 citoyens. Avec la limite qui est de 25% maximum d'élus, il est possible (mais tout juste) de passer à 6 élus.

Or, Annie Martin et André Gérard, qui étaient dans la CLDR précédente, ont émis le souhait de revenir en tant que conseillers.

D'où une proposition :

- Intégration d'un élu supplémentaire
- Echange éventuel entre Conseillers (discussion entre conseillers)

→ La CLDR n'est pas contre, le changement pourra être approuvé au Conseil en même temps que la confirmation des deux nouvelles candidatures (Sophie Jonet et Jocelyne Danloy).

2) Présentation du travail de Chantal sur les entrées de village

Chantal a présenté ses réflexions (document ci-joint). Il est rappelé aux membres de CLDR de penser à faire des photos quand ils voient des exemples intéressants (ou justement à éviter) de manière à faciliter la discussion future.

Le projet d'entrées de village a plusieurs fonctions :

- La sécurité routière
- L'embellissement
- Un aspect identitaire pour mettre en avant l'appartenance des villages à la même commune

3) Prochaine CLDR

La date retenue pour la prochaine réunion est le mercredi 8 avril à 20h.

.....

Annick SAMYN

Agent de développement
Semois-Ardenne

Annexe 1 : Présences 12 février 2026

Présents : 12

Excusés : 3

Nom	Prénom	Présence
Adant	François	
Clarinval	David	
Collard	Thibaut	Présente
Cornil	Martine	Excusée
Datso	Christo	Excusé
Dion	Marianne	Présente
Francotte	Soho	
Gilot	Agnès	Présente
Hardy	Marie	
Lambot	Sarah	Présente
Léonet	Thierry	Présent
Maldague	Claude	Présent
Maldague	Emile	
Martin	Julien	Présent
Modave	Michael	Présent
Nicolas	Florian	Excusé
Reitz	Chantal	Présente
Seron	Marie-Pierre	Présente
Snoek	Séverine	Présente
Valvekens	Emanuelle	Présente
Versteegen	Renaud	

Invités : 1

Nom	Prénom
Danloy	Jocelyne